

Le CVS : le Conseil de la Vie Sociale

Document en FALC
FACile à Lire et à Comprendre



Le CVS c'est le Conseil de la Vie Sociale.

Le **CVS** c'est un lieu

où l'on peut parler de différentes choses.

Au **CVS** on fait des réunions pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées.

La qualité de vie c'est se sentir bien dans sa vie.

Il y a des représentants.

Les représentants sont des porte-paroles.



Les établissements médico-sociaux doivent mettre en place un **CVS** depuis **la loi de 2002**.

Les **établissements médico-sociaux** c'est par exemple :

- les foyers de vie,
- les accueils de jour,
- les **IME**, Institut Médico-Éducatif,
- les **MAS**, Maison d'Accueil Spécialisée,
- les **ESAT**, Établissement ou Service d'Accompagnement par le Travail.





Les **participants du CVS** sont :

- les représentants des personnes accompagnées,
- les représentants des familles, des proches et des représentants légaux,
- les représentants des professionnels,
- la direction de l'établissement ou du service,
- un représentant de l'association,
- un représentant de l'équipe médicale,
- un représentant des bénévoles,
- le délégué des personnes pour les ESAT,
- des invités comme par exemple le maire.



Le **CVS** organise des réunions où on parle :

- des questions,
- des remarques,
- des souhaits.

des personnes accompagnées.



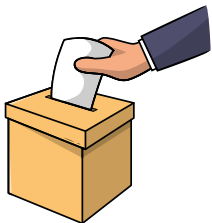


Lors des réunions du **CVS**, il doit y avoir plus de représentants des personnes accompagnées, des familles et des proches que de représentants des professionnels.

Si par exemple il y a :

- 3 représentants des personnes accompagnées,
- 1 représentant des familles,
- 1 représentant des professionnels et
- 1 chef de service,

la réunion du **CVS** peut avoir lieu.



En fonction des **avis** de chacun le **CVS** peut proposer de faire un vote pour prendre une décision commune.



Quand il y a des problèmes évoqués par le **CVS** les représentants peuvent **chercher des solutions**.

Par exemple le chauffage est cassé.

Le **CVS** cherche une solution.

Il propose de faire intervenir un réparateur.



Le **CVS** ça sert à parler de **sujets collectifs** qui concernent tout le monde dans l'établissement ou le service.

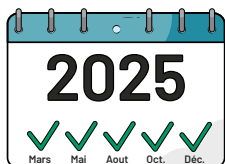
Un sujet collectif c'est par exemple l'organisation de la prochaine fête de Noël.



Il ne faut pas parler de sujets privés
aux réunions du **CVS**.

Un sujet privé c'est une situation
qui concerne une seule personne.

Un sujet privé c'est par exemple
le souhait d'un résident d'apprendre à cuisiner.



Le **CVS** se réunit **au moins 3 fois par an**.

Mais il est possible d'organiser
des réunions en plus
à la demande des personnes accompagnées.



Ce texte a été rédigé par Tania MEYER, Eric SEGUIN et Alexia SCHWOB,
avec le soutien de Fanny OHL et de Laura WALDHEIM
de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.

Coordination : Simon SCHOEFFLER, Centre de formation ETAPES, APBA.
Illustrations / Graphisme : Fx Gaab, Centre de formation ETAPES, APBA.

© European Easy-to-road Logo : Inclusion Europe
Plus d'information sur <https://www.inclusion-europe.eu/>

Document relu par les experts de l'atelier de transcription en FALC :
Anne-Marie, Jonathan, Antonio, Juliane, Jérémy et Sandrine,
accompagnés par Françoise.

Validé FALC le 2 décembre 2025



Atelier de transcription en FALC
ESAT aux Trois Relais

41 rue de la Vedette - 67700 SAVERNE

☎ 03.88.02.19.19 – Poste 239

✉ falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr

